



Demande de Subvention 2026

ASSOCIATIONS

NOM DE L'ASSOCIATION : -----

(Nom exact de l'association, déclaré à la Préfecture)

Objet de l'association : -----

A RETOURNER A L'ACCUEIL DE LA MAIRIE

OU PAR MAIL : mairie@saint-astier.fr

AVANT LE 30/01/2026

Attention : seuls les dossiers complets seront traités



Hôtel de ville
2 avenue Jules Ferry
BP 75 – 24110 – Saint-Astier

Tél : 05 53 02 42 80
www.mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-asier.fr

La Ville de Saint-Astier, au travers des subventions et de la mise à disposition de salles, matériels et moyens humains, affirme une politique de soutien et exprime ainsi son désir d'aider, dans la mesure de ses moyens, les associations loi 1901 à but non lucratif.

La notion de subvention implique l'idée d'aide, de secours financier, attribué de façon unilatérale à une association par une collectivité publique en vue du financement d'un projet d'intérêt général, conçu, porté et réalisé par une association.

Une collectivité publique dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour l'accorder ou la refuser, ce qui signifie qu'elle n'a pas à justifier sa décision qui est sans recours. Il n'y a aucun droit à la subvention, ni à son renouvellement.

Une subvention n'est jamais attribuée spontanément ; il appartient donc aux instances dirigeantes d'une association et à elles seules d'en faire la demande.

La collectivité souhaite vivement que les associations participent au forum des associations et des nouveaux habitants, à la réunion de planification annuelle des manifestations et à la réunion pour l'organisation du téléthon.

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

- Imprimé de demande de subvention complété
- Le procès-verbal de la dernière Assemblée Générale et/ou du dernier Conseil d'Administration
- Le plus récent rapport d'activité ou le rapport moral du président
- Compte de résultat de l'année écoulée certifié conforme par le Président ou le Commissaire aux comptes + budget prévisionnel à remplir en annexe
- Dernier relevé de compte(s) de l'année écoulée
- Un RIB /RICE/RIP (relevé d'identité bancaire, Caisse d'Epargne ou postal)
- Statuts constitutifs en cas de première demande, ou modifiés le cas échéant, avec copie du récépissé de déclaration des statuts à la Préfecture



Hôtel de ville
2 avenue Jules Ferry
BP 75 – 24110 – Saint-Astier

Tél : 05 53 02 42 80
www.mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-asier.fr

Conditions pour pouvoir déposer une demande de subvention

Avoir au minimum une année d'existence et un exercice comptable clos.

Nom de l'association :

Siège de l'association

Adresse :

Email : Téléphone :

Date et n° d'enregistrement en Préfecture (Loi du 1er juillet 1901) :

N° de SIREN ou SIRET (numéro exigé par le Trésor Public pour le versement de la subvention) :

.....

Code NAF (ancien code APE) (numéro exigé par le Trésor Public pour le versement de la subvention)

.....

Fédération à laquelle l'association est affiliée :

COMPOSITION DU BUREAU DE L'ASSOCIATION

Président(e) : Nom et prénom :

Adresse :

Email :

Téléphone :

Vice-Président(e) : Nom et prénom :

Adresse :

Email :

Téléphone :

Trésorier(ère) : Nom et prénom :

Adresse :

Email :

Téléphone :

Secrétaire : Nom et prénom :

Adresse :

Email :

Téléphone :



Hôtel de ville

2 avenue Jules Ferry
BP 75 – 24110 – Saint-Astier

Tél : 05 53 02 42 80

www.mairie-saint-astier.fr

mairie@saint-asier.fr

ETAT DES EFFECTIFS saison en cours (2025-2026)

ADHERENTS ASTERIENS LICENCIES DANS L'ASSOCIATION

Nombre de jeunes (masculins) < 18 ans	
Nombre de jeunes (féminines) < 18 ans	
Nombre d'adultes (masculins) > ou = 18 ans	
Nombre d'adultes (féminines) > ou = 18 ans	

ADHERENTS EXTERIEURS LICENCIES DANS L'ASSOCIATION
--

Nombre de jeunes (masculins) < 18 ans	
Nombre de jeunes (féminines) < 18 ans	
Nombre d'adultes (masculins) > ou = 18 ans	
Nombre d'adultes (féminines) > ou = 18 ans	
TOTAL	

QUALIFICATION DE L'ENCADREMENT

Qualification	Nombre de personnes	Nombre d'heures totales effectuées par an
Sans diplôme		
Diplôme d'Etat		
Autres qualification (précisez) :	



Hôtel de ville
 2 avenue Jules Ferry
 BP 75 – 24110 – Saint-Astier

Tél : 05 53 02 42 80
www.mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-asier.fr

PARTICIPATIONS AUX CHAMPIONNATS (SAISON 2025/2026)		
<u>Nombre d'équipes ou licenciés par niveau de compétition</u>	<u>Equipes (sports collectifs)</u>	<u>Licenciés (sports individuels)</u>
Loisirs		
Départemental		
Régional		
Inter-régional		
National		

ACTIVITE DE L'ASSOCIATION

1/ Manifestations/ participations à la vie locale durant l'année passée :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2/ Objectifs / projets de l'année à venir :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Hôtel de ville
 2 avenue Jules Ferry
 BP 75 – 24110 – Saint-Astier

Tél : 05 53 02 42 80
www.mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-asier.fr

COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION APPROUVE

Année du dernier exercice approuvé :.....

CHARGES en euros¹		PRODUITS en euros¹	
Charges d'exploitation	Montant	Produits d'exploitation	Montant
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandise, prestations de services	
6040 – Prestations de services			
6010-6050 – Achats matières premières et fournitures			
6061-6068 – Autres fournitures			
61 – Services extérieurs		74 – Subventions d'exploitations²	
6130-6140 – Locations		7442 – Département de la Dordogne	
6150 – Entretien et réparation			
6160 – Assurances		7410-7417-7419 – Etat (DRAC...)	
6110-6180 – Divers			
62 – Autres services extérieurs		7441 – Région	
6211-6226 – Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Dont intermittents		7445 – Intercommunalités	
6230-6231-6234-6237 - Publicité, publication			
6251-6252-6253-6256 – Déplacements missions		7443 – Communes	
6260-6270-6280 – Services bancaires autres			
63 – Impôts et taxes		Europe (FSE, FEADER, FEDER, FEAMP)	
6300 – Impôts, taxes et versements assimilés		Précisez :	
64 – Charges de personnel			
6411 – Salaires et traitement		Organismes Sociaux CAF-MSA	
Dont intermittents		7418 – Agence de services et de paiement (ex-CNASEA emplois aidés)	
6450 – Charges sociales		Autres financements publics (ex. FSL)	
6480 – Taxes sur rémunération et autres		7460 – Autres financements privés (ex. don, mécénat, fédérations sportives, ...)	
65 – Autres charges de gestion courante		75 Autres produits de gestion courante	
		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
66- Charges financières		76 – Produits financiers	
67 – Charges exceptionnelles		77 – Produits exceptionnels	
68 – Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
Préciser les coûts estimés et les ressources non monétaires mobilisées (bénévolat, locaux et logistiques à disposition...) :			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES³			
86 – Emplois des contributions volontaires en natures		87 - Contributions volontaires en natures	
860 – Secours en nature		870 – Bénévolat et personnel mis à disposition	



861 – Mise à disposition gratuite de biens et services		871 – Mise à disposition de biens	
862 – Prestations		872 – Prestations	
864 Personnel Bénévole		875 – Dons en natures	
TOTAL		TOTAL	

BILAN DE L'ASSOCIATION APPROUVE

Nom de l'association :

SITUATION DE TRESORERIE DE VOTRE ASSOCIATION à la fin de l'exercice de l'année écoulée :

Montant total de la Trésorerie (DISPONIBILITES) :€

Il est égal à la somme :

- Du solde du relevé bancaire
- Du solde de fonds de caisse (liquidités)
- Du solde de l'argent placé (ex : épargne)

Montant du Résultat de l'exercice approuvé :€

Il est égal à la différence entre le montant total Produits (recettes) et montant total Charges (dépenses) du **COMPTE DE RESULTAT** de l'association.

Montant de la subvention sollicitée pour l'année 2026 =

Note explicative relatives aux tableaux financiers :

1. Ne pas indiquer les centimes
 2. L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements reçus d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatif
 3. Les « contributions volontaire » (=produits) correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuite de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leurs inscriptions en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.
Estimation financière du temps bénévole.

Que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association (joindre un RIB).

Fait, le à

Signature



Hôtel de ville

2 avenue Jules Ferry
BP 75 – 24110 – Saint-Astier

Tél : 05 53 02 42 80
www.mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-asier.fr

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ASSOCIATION

Demande de subvention pour l'année

<u>CHARGES en euros¹</u>		<u>PRODUITS en euros¹</u>	
Charges d'exploitation	Montant	Produits d'exploitation	Montant
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandise, prestations de services	
6040 – Prestations de services			
6010-6050 – Achats matières premières et fournitures			
6061-6068 – Autres fournitures			
61 – Services extérieurs		74 – Subventions d'exploitations²	
6130-6140 – Locations		7442 – Département de la Dordogne	
6150 – Entretien et réparation			
6160 – Assurances		7410-7417-7419 – Etat (DRAC...)	
6110-6180 – Divers			
62 – Autres services extérieurs		7441 – Région	
6211-6226 – Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Dont intermittents		7445 – Intercommunalités	
6230-6231-6234-6237 - Publicité, publication			
6251-6252-6253-6256 – Déplacements missions		7443 – Communes	
6260-6270-6280 – Services bancaires autres			
63 – Impôts et taxes		Europe (FSE, FEADER, FEDER, FEAMP)	
6300 – Impôts, taxes et versements assimilés		Précisez :	
64 – Charges de personnel			
6411 – Salaires et traitement		Organismes Sociaux CAF-MSA	
Dont intermittents		7418 – Agence de services et de paiement (ex-CNASEA emplois aidés)	
6450 – Charges sociales		Autres financements publics (ex. FSL)	
6480 – Taxes sur rémunération et autres		7460 – Autres financements privés (ex. don, mécénat, fédérations sportives, ...)	
65 – Autres charges de gestion courante		75 Autres produits de gestion courante	
		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
66- Charges financières		76 – Produits financiers	
67 – Charges exceptionnelles		77 – Produits exceptionnels	
68 – Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
Préciser les coûts estimés et les ressources non monétaires mobilisées (bénévolat, locaux et logistiques à disposition...) :			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES³			



Hôtel de ville
 2 avenue Jules Ferry
 BP 75 – 24110 – Saint-Astier

Tél : 05 53 02 42 80
www.mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-asier.fr

86 – Emplois des contributions volontaires en natures		87 - Contributions volontaires en natures	
860 – Secours en nature		870 – Bénévolat et personnel mis à disposition	
861 – Mise à disposition gratuite de biens et services		871 – Mise à disposition de biens	
862 – Prestations		872 – Prestations	
864 Personnel Bénévole		875 – Dons en natures	
TOTAL		TOTAL	



Hôtel de ville
 2 avenue Jules Ferry
 BP 75 – 24110 – Saint-Astier

Tél : 05 53 02 42 80
www.mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-asier.fr